

REPUBLIQUE FRANCAISE	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DEPARTEMENT	
CHARENTE	De la Commune de COMBIERS Séance du 05/02/2014

Date de la convocation 31/01/2014	L'an 2014, le 5 Février à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire
Date d'affichage 31/01/2014	
Nombres de Conseillers	Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melles : DOUGLAS Katherine, TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert
En exercice : <input type="text" value="10"/>	Absent(s) : M. FERRET Alain
Présents : <input type="text" value="9"/>	Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire
Votants : <input type="text" value="8"/>	OBJET : MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE - CHANGEMENT DE LA PORTE ET DES FENETRE
Absents : <input type="text"/>	
Exclus : <input type="text"/>	
N°: 01_05022014	Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la prévision au Budget 2013 concernant la mise en accessibilité handicapées ainsi que le changement de la porte et des fenêtres de La Mairie dans le cadre d'économie d'énergie.
Vote A la majorité	Un devis de Menuiserie nous est fourni par l'entreprise ALLARY Francis pour un montant de 4 014.96 € HT.
Pour : 8	Un devis d'aménagement d'une rampe handicapés nous a été établi par la Société SARL TRAVAUX PUBLICS BARBARI pour un montant de 5 829.60€ HT.
Contre : 0	Monsieur ALLARY Francis se retire de la séance et ne prend pas part au vote.
Abstentions : 0	Une demande de subvention sera sollicitée auprès du Département de la Charente et du Conseil Régional.
	Ouï son exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide
	<ul style="list-style-type: none"> - de valider le devis de Monsieur ALLARY Francis pour un montant de 4 014.96 € HT; - de valider le devis de la SOCIETE SARL TRAVAUX PUBLICS BARBARI pour un montant de 5 829.60 € HT; - de solliciter le Département de la Charente et le Conseil Régional pour une demande de subvention ; - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
et publication ou notification du :	Pour copie conforme : En mairie, le 21/02/2014 Le Maire, BORDERON Raymond